



VILLE
DE
PAULHAN
34230

Paulhan le 22 Décembre 2017

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL

du 21 Décembre 2017

Etaient présents : MM. VALERO Claude, ALAMBERT Elie, ALEIX Bertrand, ARNAUD Pierrette, ARNAUD Raymond, BALLESTER Christian, BIROUSTE Pascal, BONSIGNORI Vincent, DJUROVIC Aleksandra (jusqu'au point 6), ENGELVIN Gérard, GASC Georges (jusqu'au point 7), GASPARD Chantal, GAVINET Isabelle, GUERIN Audrey (à compter du point 5), HEREDIA Fabienne (jusqu'au point 6), JAM Thierry, JAURION Léon, RICARD Christine (à compter du point 5), ROYON Sophie, SEBASTIAN David, WEHRMEIJER Patricia.

Etaient absents : Mme BORGNAT Géraldine, DJUROVIC Aleksandra (à compter du point 7), HEREDIA Fabienne (à compter du point 7), GASC Georges (à compter du point 8)

Procurations :

- Mme AMMARI Hanane à Mme WEHRMEIJER Patricia
- Mme BOUISSON Mylène à Mr ALEIX Bertrand
- Mme L'HOTE Valérie à Mr JAM Thierry
- Mr ROIG José à Mme DJUROVIC Aleksandra
- Mr DUPONT Laurent à Mme HEREDIA Fabienne
- Mme GUERIN Audrey à Mme ROYON Sophie (jusqu'au point 4)
- Mme RICARD Christine à Mr ARNAUD Raymond (jusqu'au point 4)

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la désignation d'un correspondant local « plan climat air énergie territorial » et de la désignation de deux membres au conseil d'exploitation des régies d'eau et d'assainissement du Clermontois.

Monsieur le Maire fait le compte rendu de sa délégation de signature pour des documents d'urbanisme.

1 – Saison animation 2017 – Demande d'aide départementale

Monsieur Claude VALERO présente au Conseil Municipal le programme 2018 des animations culturelles sur la commune de PAULHAN et son plan de financement.

Il propose de solliciter auprès du Conseil Départemental une aide financière la plus élevée possible.

Il précise que ce dossier a été présenté à la commission Culture, Patrimoine, Tourisme et Santé du 11 Décembre 2017 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

2 – Modification du tableau des effectifs

Madame ARNAUD Pierrette, Maire-Adjointe, indique au Conseil Municipal qu'il convient de modifier le tableau des effectifs.

Elle propose de ce fait :

- la création d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe titulaire temps complet.

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 6 Décembre 2017 : avis favorable pour un avancement de grade.

Adopté à l'unanimité.

3 – Local aile gauche salle des Fêtes - Désaffectation et déclassement du domaine public communal

Monsieur Raymond ARNAUD, Maire-Adjoint, rappelle que la commune est propriétaire de la salle des fêtes, immeuble cadastré section AB n°756.

Puis, il fait part aux membres du conseil municipal de la possibilité de donner bail à l'association « Tout pour la famille », le local constituant l'aile gauche de la salle des fêtes (ancien syndicat d'initiative), conformément au plan.

Dans les faits, ce local ne reçoit plus de public depuis plus de 10 ans, et est utilisé pour du stockage de mobilier.

Il convient donc de constater la désaffectation de ce local et prononcer le déclassement du domaine public afin de l'intégrer au domaine privé de la Commune afin de pouvoir le donner à bail.

Monsieur ARNAUD précise que ce dossier a été présenté à la commission Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 6 Décembre 2017 : avis favorable de la commission à la majorité. Monsieur Laurent DUPONT vote Contre et Monsieur BALLESTER souhaite que ce local ne soit jamais vendu.

Adopté à l'unanimité.

4 – Bail professionnel de droit commun avec l'association « Tout pour la famille »

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, rappelle que l'association de services d'aide à domicile « Tout pour la famille » recherche un local sur la commune.

A ce titre, elle propose aux membres du conseil municipal de donner à bail le local constituant l'aile gauche de la salle des fêtes.

En conséquence, il convient d'adopter un bail professionnel de droit commun avec l'association « Tout pour la famille », qui fixe les conditions générales et particulières de cette location.

Dossier présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 6 Décembre 2017 : avis favorable de la commission à la majorité. Monsieur Laurent DUPONT vote Contre.

Adopté par 22 voix Pour et 4 voix Contre (Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, José ROIG, Laurent DUPONT).

5 – Parcelle AC 31 – Acquisition à l'amiable

Monsieur Raymond ARNAUD, Maire-Adjoint, rappelle qu'un emplacement réservé C11 (Création de piquages a, b et c du secteur IIAU entre la RD 609 (ruisseau de Libéret) et la rue Notre Dame pour un aménagement de voiries de desserte du secteur IIAU) a été prévu dans le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 18-02-2008.

La parcelle cadastrée section AC 31, d'une contenance de 220m², appartenant aux consorts CORNET, est grevée par ledit emplacement réservé.

Afin de mettre en œuvre cet emplacement réservé et après négociation avec les propriétaires, il convient d'acquérir à l'amiable la parcelle AC 31 appartenant aux consorts CORNET pour la somme de 25 000,00 € hors frais de notaire.

Toutes les démarches et formalités relatives à la signature de l'acte notarié s'effectueront en l'étude RASIGADE & Associés, notaires à PEZENAS.

Monsieur ARNAUD précise que ce dossier a été présenté à la commission Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 6 Décembre 2017 : avis favorable de la commission à la majorité. MM. BALLESTER Christian et DUPONT Laurent votent Contre.

Adopté par 18 voix Pour, 5 voix Contre (Aleksandra DJUROVIC, Fabienne HEREDIA, José ROIG, Laurent DUPONT, Christian BALLESTER), 3 Abstentions (Thierry JAM, Valérie L'HOTE, Patricia WEHRMEIJER).

6 – Approbation du protocole financier de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de communes du Clermontais

Madame Pierrette ARNAUD, Maire-Adjointe, indique que le travail des différents comités techniques, réunis afin de déterminer les modalités de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais ont acté des décisions qui ont un impact sur la comptabilité des communes et de la Communauté de Communes.

Aussi, afin de clarifier les écritures comptables à établir pour les communes qui vont clôturer leurs budgets 2017 et celles pour la Communauté qui démarre le budget 2018, une réunion de travail a été organisée en présence du Trésorier de Clermont l'Hérault et de l'ensemble des communes et de leur secrétaire ou directeur de mairie.

A ce titre, Madame ARNAUD propose un protocole financier de transfert des compétences eau et assainissement à la Communauté de Communes du Clermontais.

Elle précise que ce dossier a été présenté à la commission des finances, administration générale, communication du 6 Décembre 2017 : avis favorable.

Adopté par 22 voix Pour, 1 voix Contre (Christian BALLESTER), 3 Abstentions (Thierry JAM, Valérie L'HOTE, Patricia WEHRMEIJER).

7 – Décisions modificatives

Budget Commune

section investissement Dépenses						
opération	chapitre	article	intitulé	BP 2017 pour mémoire	crédits +	crédits -
92		2031	frais d'études	7 700,00 €	32 300,00 €	
44	23	2313	constructions	481 687,00 €		150 000,00 €
415	21	2188	Autres immobilisations			23 000,00 €
415	21	2182	matériel de transport			10 612,95 €
415	20	2051	concessions et droits similaires	6 901,05 €		6 901,05 €
415	21	2183	matériel de bureau	9 633,00 €		7 000,00 €
20	o41	2151	Réseaux de voirie		4 000,00 €	
		202	frais réalisation documents urbanisme	33 395,00 €	9 000,00 €	
26	21	21538	autres réseaux	87 768,00 €	14 000,00 €	
60	o41	21538	autres réseaux		308 000,00 €	
63	o41	21316	équipements du cimetière		25 000,00 €	
82	o41	2313	constructions		53 000,00 €	
82	23	2313	constructions		292 896,00 €	
83	21	2151	Réseaux de voirie	13 000,00 €	5 000,00 €	
91	o41	2128	autres agencements et aménagements		25 000,00 €	
94	20	202	frais réalisation documents urbanisme	3 636,00 €		2 820,00 €
94	20	2031	Frais d'études	16 800,00 €		11 676,00 €
94	21	21318	autres bâtiments publics	108 400,00 €		108 400,00 €
totaux généraux					768 196,00 €	320 410,00 €
section investissement Recettes						
opération	chapitre	article	intitulé	BP 2017 pour mémoire	crédits +	crédits -
20	o41	2031	frais d'études		3 986,00 €	
60	o41	2031	frais d'études		323 000,00 €	
63	o41	2031	frais d'études		23 000,00 €	

82	o41	2031	frais d'études		52 000,00 €	
91	o41	2031	frais d'études		25 900,00 €	
91	o41	2128	autres agencements et aménagements		19 900,00 €	
totaux généraux					447 786,00 €	0,00 €
section Exploitation Dépenses						
chapitre	article	intitulé		BP 2017 pour mémoire	crédits +	crédits -
o14	7391171	dégrèvement taxe foncière propriétés non bâties			1 000,00 €	
totaux généraux					1 000,00 €	0,00 €
section Exploitation Recettes						
chapitre	article	intitulé		BP 2017 pour mémoire	crédits +	crédits -
77	7788	produits exceptionnels divers		1 500,00 €	1 000,00 €	
totaux généraux					1 000,00 €	0,00 €

Budget Eau

section Exploitation Dépenses						
chapitre	article	intitulé		BP2017 Pour mémoire	crédits +	crédits -
o14	701249	Reversement redevance pollution domestique		57 000,00 €	1 850,00 €	
o14	7096	Rabais-remises-ristournes		270 000,00 €	5 750,00 €	
totaux généraux					7 600,00 €	
section Exploitation Recettes						
chapitre	article	intitulé			crédits +	crédits -
70	704	Travaux		15 000,00 €	7 600,00 €	
totaux généraux					7 600,00 €	

Budget Assainissement

section Exploitation Dépenses					
chapitre	article	intitulé	BP2017 Pour mémoire	crédits +	crédits -
o22		Dépenses imprévues	24 320,00 €		60,00 €
o14	706129	Reversement redevance pour modernisation réseaux collecte	33 000,00 €	60,00 €	
totaux généraux				60,00 €	0,00 €

Elle précise que ces dossiers ont été présentés à la commission des finances, administration générale, communication du 6 Décembre 2017 : avis favorable.

Adopté à l'unanimité.

8 – MEDIAFICHE – Convention de régie publicitaire et mise à disposition de mobilier urbain de 2 m²

Monsieur Raymond ARNAUD, Maire-Adjoint, indique aux membres du conseil municipal qu'il serait opportun d'optimiser la communication et les supports de communication sur la commune.

A ce titre, il propose de concrétiser une convention de régie publicitaire et mise à disposition de mobilier urbain de 2m², prévoyant :

- l'implantation de 5 mobiliers urbains de 2m² sur pied. Ces mobiliers comportent deux faces et seront implantés de façon à ce que leurs faces soient visibles des personnes en déplacement. Une face sera réservée à Médiaffiche pour y exploiter de la publicité ; la deuxième face sera réservée aux informations municipales de la commune.
- pour l'ensemble des panneaux, Médiaffiche fabriquera, à la demande de la commune et une fois par mois, 5 affiches au format 2m² concernant les manifestations de la commune.
- annuellement, 1 campagne d'affichage d'une semaine de 30 faces sera offerte à la ville.

Il précise que cette convention ne génère aucune dépense pour la commune.

Il précise que ce dossier a été présenté aux commissions des finances, administration générale, communication du 6 Décembre 2017 et Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement du 6 Décembre 2017.

Avis de la commission « Finances, administration générale, communication » : MM. Elie ALAMBERT et Pierrette ARNAUD votent Pour, Laurent DUPONT est contre la publicité en général, Isabelle GAVINET vote Contre, Hanane AMMARI s'abstient.

Avis de la commission « Urbanisme, Electrification, Agenda 21, Eau/Assainissement » : MM. Raymond ARNAUD et Elie ALAMBERT votent Pour, MM. Laurent DUPONT, Christian BALLESTER, Pascal BIROUSTE, Léon JAURION votent Contre. Commentaire : Monsieur Laurent DUPONT est contre la publicité en général. Monsieur BALLESTER Christian est contre car les panneaux à l'extérieur du village, relatifs aux commerces de la commune, ont été enlevé.

Adopté par 16 voix Pour, 5 voix Contre (Patricia WEHRMEIJER, Hanane AMMARI, Christian BALLESTER, Thierry JAM, Valérie L'HOTE) .

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 20.

Le Maire : Claude VALERO

